

La Croix, Mercredi 15 mars 2023 : Comment la droite veut durcir le projet de loi immigration

Nathalie Birchem

Les Républicains, majoritaires au Sénat (ici le 5 mars), s'inquiètent de l'article 3 de la loi immigration, qui crée une carte de séjour pour les métiers en tension. Bruno Levy/Divergence

Le projet de loi immigration arrive en commission au Sénat mercredi 15 mars. La droite veut en faire le marqueur de ses différences avec le gouvernement.

La réforme des retraites n'est pas encore adoptée que déjà un nouveau texte difficile s'annonce au Parlement. Programmé en séance au Sénat pour le 28 mars, le projet de loi immigration arrive en commission des lois mercredi 15 mars. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que Les Républicains (LR), majoritaires à la chambre haute, entendent bien utiliser ce texte pour [marquer leurs différences](#) avec le gouvernement. Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin, transfuge de LR, le sait bien. « *Tout ce que LR a toujours demandé sur l'immigration, nous le proposons* », avait-il indiqué dans un entretien au *Parisien*. Il ne manque jamais de répéter que son projet de loi reprend plusieurs propositions du sénateur François-Noël Buffet, un des spécialistes du sujet chez LR. « *Nous voulons une immigration choisie et non pas subie et il y a très peu de chose dans le projet de loi du gouvernement qui nous permettraient d'y parvenir* », prévient pourtant François-Noël Buffet.

Si le texte présenté en conseil des ministres propose des mesures pour accélérer les reconduites à la frontière qui peuvent plaire à la droite, la principale rupture réside dans l'article 3, qui crée une carte de séjour pour les métiers en tension. Le gouvernement y voit une solution au double problème du manque de main-d'œuvre dans certains secteurs et de la présence de centaines de milliers de sans-papiers qu'il ne sait pas expulser. Mais LR craint que ce nouveau titre de séjour ne provoque un appel d'air encourageant plus d'immigration irrégulière. Pour les rassurer, Gérald - Darmanin a prévu une « *clause de revoyure* » en 2026 et se montre ouvert à un éventuel encadrement par des quotas de régularisations. Mais ce ne sera pas suffisant pour certains sénateurs, qui déposeront des amendements de suppression pure et simple, vraisemblablement lors de la discussion en séance plutôt qu'en commission. Cette suppression pourrait à son tour mettre le gouvernement en difficulté vis-à-vis de son aile gauche à l'Assemblée. Et donc compliquer l'adoption finale du texte.

En attendant les débats en séance, qui s'annoncent périlleux, les deux rapporteurs, LR et centriste, préparent le terrain à un durcissement tous azimuts du texte. Alors que le projet de loi prévoit déjà de conditionner l'octroi d'une carte de séjour pluriannuelle à un niveau de langue en français, un amendement veut aller plus loin en exigeant un niveau A2, alors qu'actuellement seuls 75 % de ceux qui suivent des cours obtiennent le niveau A1, le plus bas. Mais il s'agira surtout d'ajouter des restrictions sur des sujets qui ne figurent pas pour l'instant dans le projet de loi. « *Nous allons demander à avoir un débat annuel sur le nombre de titres long séjour accordés chaque année* », explique le centriste Philippe Bonnecarrère, rapporteur du projet de loi. Un rendez-vous qu'avait

déjà envisagé Emmanuel Macron lors de son premier mandat, avant d'y renoncer, entre autres pour cause de doutes sur la légalité d'éventuels quotas limitant le droit à la vie familiale. « *On pourrait prévoir des chiffres pour l'immigration économique et étudiante et des orientations en matière familiale* », argumente François-Noël Buffet.

Sur le [regroupement familial](#), un amendement, auquel Gérard Darmanin s'est déjà dit favorable, prévoit aussi d'en durcir les conditions. Un autre envisage de limiter la possibilité de délivrer des titres de séjour aux étrangers malades n'ayant pas accès aux soins dans leur pays d'origine. Bref, il s'agit de serrer de nombreuses vis pour limiter toutes les formes d'immigration non choisies. Les rapporteurs prévoient aussi, dès le stade de la commission, d'expérimenter un examen dit « à 360 degrés » des titres de séjour : « *Actuellement un étranger peut demander un titre de séjour pour motif économique, et s'il ne l'obtient pas en redemandant un autre pour maladie, etc.*, reprend Philippe Bonnecarrère. *Là, il s'agirait dès la première demande que l'administration examine d'emblée toutes les cases possibles.* »

Enfin, en amont de la chaîne de l'immigration, alors que beaucoup d'expulsions achoppent sur le fait que [les pays d'origine ne délivrent pas de laissez-passer consulaire](#), les rapporteurs prévoient de mettre dans la loi que désormais l'octroi de visas long séjour, voire aussi l'aide au développement, seront conditionnés à la bonne volonté du pays d'origine concernant ce document.

repères

L'immigration en 2022

320 330 nouveaux titres de séjour ont été accordés (+ 17,2 %).

L'immigration étudiante (108 340 nouveaux titres, + 22,8 %) est désormais le premier motif d'entrée.

L'immigration familiale (90 385 titres, + 4,6 %), longtemps prédominante, arrive désormais en deuxième position.

L'immigration économique (52 570 titres, + 44,9 %) est en forte hausse.

L'immigration humanitaire (40 490 titres sans compter les Ukrainiens, – 0,3 %), qui comprend l'asile et les titres de séjour pour raisons de santé, est stable.

La délivrance de titres pour motifs « divers » (28 545 titres, + 30,8 %), qui concerne notamment les visiteurs ou les étrangers entrés comme mineurs, est en forte augmentation.